



Communiqué de presse

Une plate-forme d'information sur le logement à l'attention des agent.es des trois Fonctions publiques enfin disponible !

La FSU salue la mise en ligne d'une plate-forme d'information sur le logement des agent.es publics : <https://www.logement.fonction-publique.gouv.fr/>

Cette plateforme est la toute première étape d'un processus plus large, même si celle-ci n'est pas encore à la hauteur des attentes qu'on est en droit d'espérer. En effet, non seulement elle arrive tardivement (bien que déjà prête depuis plusieurs mois) mais en plus elle ne tient pas compte du travail effectué par les organisations syndicales qui se sont pourtant investies dans les groupes de travail sur le logement, et dans les audiences ministérielles ou avec les parlementaires. La FSU se félicite toutefois de l'ouverture de ce portail qui va permettre aux agent.es de la Fonction publique de s'informer sur les aides disponibles. Nous attendons rapidement une extension avec des offres et des services pour accompagner les agent.es dans leur recherche de logement.

Le logement est une préoccupation majeure des agent.es publics. Les difficultés d'accès au logement sont un frein à l'attractivité de la Fonction publique. Cela figure dans le rapport du 18 avril 2024 du député David Amiel « *Loger les travailleurs des services publics* ». Par ailleurs, France Stratégie vient de publier un rapport le 9 décembre 2024 intitulé "Travailler dans la fonction publique : le défi de l'attractivité".

La FSU demande la création d'une direction interministérielle au logement des agent.es publics DILOAP, annoncée à plusieurs reprises par les ministres de la Fonction publique, du logement et des comptes publics. Seule une volonté politique forte avec de réels moyens humains et financiers permettra que l'outil devienne efficient et remplisse ses fonctions : informer, aider, loger et construire. En effet, le travail de fond qui consiste à animer le réseau, à développer les partenariats et à mobiliser le foncier public nécessite des compétences et des moyens.

Bagnolet, le 03 janvier 2025